



**L'APPROCHE PAYSAGE, POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ
ET GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES, AU
CŒUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE**







PRÉFACE DE MADAME LA MINISTRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

La République du Congo, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat, dans sa vision verte, s'est engagée à contribuer de façon durable à la préservation des écosystèmes forestiers et à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La politique forestière nationale a pour objectif d'assurer le développement économique social et écologique du pays, sur la base de la gestion durable des ressources forestières et fauniques en s'appuyant notamment sur la connaissance du patrimoine forestier et la mise en œuvre des plans d'aménagement dans toutes les concessions forestières, qui intègrent trois (3) séries, à savoir la série de production, la série de conservation et de recherche, la série de développement communautaire. En dehors des concessions forestières, la République du Congo a affecté près de 13 % de

son territoire à la conservation de la biodiversité à travers des parcs nationaux, des réserves de faunes et flores et des sanctuaires ; en sus un programme national d'afforestation et de reboisement a pour objectif de créer un million d'hectares de plantations forestières et agroforestières aux fins d'approvisionner des unités de transformations de bois, des grandes agglomérations en bois énergie et de promouvoir les cultures agroforestières.

C'est en cela que la République du Congo a matérialisé sa ferme volonté de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestier à travers la signature de deux (2) Conventions de Financements (CCG 1106 02 A et CCG 1126 01 B) avec l'Agence Française de Développement (AFD), le 27 novembre 2018, pour la mise en œuvre du projet intitulé « Projet Paysage Forestier Nord-Congo (PPFNC) » dans les départements de la Likouala, de la Sangha et de la Cuvette-ouest (dans sa partie nord).

Entrée en vigueur en Mai 2019, cette initiative a pour ambition de mettre en exergue les 3 piliers du Développement Durable à savoir la croissance économique pour tous, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale afin d'éliminer la faim, la pauvreté et la précarité.

Le périmètre concerné par ce projet possède de sérieux atouts grâce à l'existence de tous les domaines soumis à la gestion durable des écosystèmes forestiers à savoir les aires protégées dotées de la présence d'une faune et d'une biodiversité importantes, plusieurs concessions forestières certifiées avec un faible niveau de dégradation (0,05% par an).

Ce projet avec une approche exceptionnellement « paysagiste » va impliquer plusieurs parties prenantes en accordant une importance majeure aux communautés locales et aux peuples autochtones. Il est ainsi considéré comme un projet pilote, à dupliquer par la suite dans les autres départements du pays et pourquoi pas dans d'autres régions d'Afrique et du monde.

La République du Congo, à travers le Projet Paysage Forestier Nord-Congo voudrait développer des opportunités de renforcement de capacité et des compé-

tences permettant le succès des activités génératrices de revenus dans les Séries de développement communautaire, respectueuses de l'environnement et assurant le développement d'une économie locale résiliente.

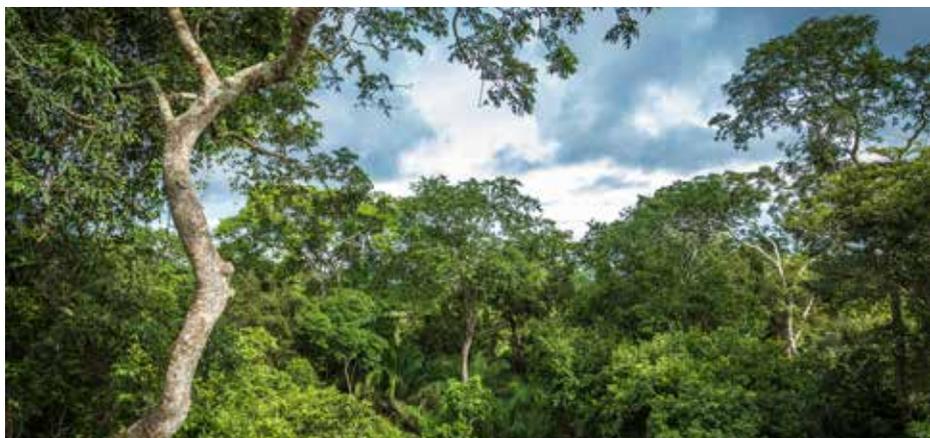
Il s'agit pour nous d'une occasion à ne pas manquer pour une coopération internationale agissante et impactant la vie des communautés. C'est pourquoi, il est essentiel que tous les acteurs, à quelque niveau que ce soit, se mobilisent et mutualisent leurs efforts pour bien intérioriser les orientations stratégiques de ce Projet et les objectifs à atteindre, ceci pour une meilleure gestion de nos écosystèmes et l'amélioration de la qualité de vie de nos populations.

C'est tout le sens de l'aide au développement, qui change, impacte et permet de concrétiser le défi « du Tout Économie pour le Tout Social ».

Tous mes hommages sont adressés à l'Agence Française de Développement et à tous les partenaires techniques impliqués dans la mise en œuvre de la politique forestière et environnementale de notre pays, qui contribuent ainsi à nos efforts de développement et à une meilleure cohérence de nos interventions dans le secteur forestier.

Rosalie MATONDO,
Ministre de l'Économie Forestière.

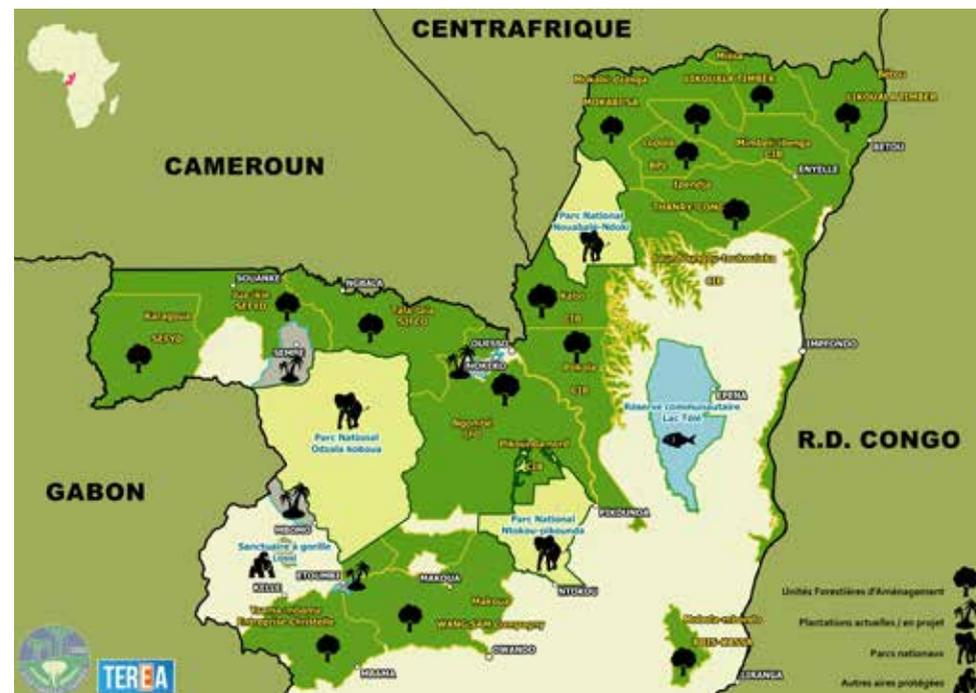
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET PAYSAGE FORESTIER NORD CONGO



© Shutterstock

La République du Congo dispose d'une superficie forestière de 22 millions d'ha, soit 60 % du territoire national. Il s'agit du deuxième plus grand massif forestier d'Afrique pour lequel le pays a développé une stratégie de valorisation reposant sur un cadre juridique consolidé et un engagement politique fort. La politique forestière de la République du Congo, à cet effet, aligne les objectifs nationaux de développement et de diversification économique à un cadre de gestion durable du patrimoine forestier congolais. Le secteur forestier congolais contribue à environ 6 % du PIB et à 36 % des recettes fiscales du

pays. Il constitue un pilier de la diversification et de la croissance de l'économie congolaise. La zone d'intervention du Projet Paysage Forestier Nord Congo (PPFNC) couvre les départements de la Sangha, de la Likouala et la partie nord de la Cuvette Ouest. Sa superficie de près de 9,5 millions ha, est constituée de 19 concessions forestières (7,6 millions ha), de 6 aires protégées (1,8 million ha) et de quelques concessions agricoles et minières, cette répartition traduisant une très large occupation de l'espace rendant complexe le développement communautaire de cette région.



Délimitation de l'espace forestiers au Nord-Congo



© Interholco.

Ce territoire, dont le développement économique a été historiquement lié à celui du secteur forestier, a également pâti de son enclavement.

La croissance de l'activité forestière s'est accélérée à partir des années 1990, conjointement avec la mise en place d'aires protégées, avec entre autres, le Parc National de Nouabalé Ndoki (1993), le Sanctuaire de Lossi (2001) et la Réserve Communautaire du lac Télé (2001). Le Parc National d'Odzala, créé en 1935 (2^{ème} plus vieux parc d'Afrique après le parc national des Virunga en RDC) est devenu Parc National d'Odzala Kokoua en 2003, lorsque ses zones adjacentes ont été intégrées au parc dont la superficie a été significativement augmentée.

La préservation de vastes espaces présentant une faune encore très importante, à l'intérieur et en dehors des aires protégées s'explique d'une part, par la faible densité de population (0,5 hab/km²) essentiellement concentrée dans quelques agglomérations et le long des axes de communication, et d'autre part, du fait des volumes de bois relativement limités prélevés par les sociétés forestières.

Depuis une vingtaine d'années, l'ouverture des infrastructures routières avec l'axe reliant Brazzaville à Ouesso et les connexions vers le Cameroun et la RCA, a progressivement sorti la région de son enclavement et a permis une accélération du développement économique régional avec l'attribution de permis miniers, de concessions agro-industrielles ainsi qu'une forte urbanisation (p.e. Ouesso, Impfondo, Pokola et Ngombé).

L'accessibilité au massif forestier se traduit par une menace accrue sur la biodiversité, en raison d'une augmentation du braconnage. Malgré les mesures déployées, le grand braconnage s'est considérablement développé, soutenu par le prix élevé de l'ivoire.

Les sociétés forestières se sont progressivement engagées dans l'aménagement durable des forêts, induisant un zonage des concessions et une prise en compte accrue de

l'environnement et des aspects socio-économiques à l'échelle de ces territoires.

Certains opérateurs forestiers se sont également engagés dans une démarche de certification forestière FSC® « Forest Stewardship Council », considéré comme le standard le plus élevé pour la mise en œuvre d'une gestion responsable des forêts. La présence de ces opérateurs responsables fait de la zone du PPFNC le plus important paysage forestier tropical naturel écocertifié au Monde (3 Mha de forêts certifiées).



© K. de Nobrega

Le Nord Congo connaît une dynamique nouvelle de développement et d'accroissement démographique. Ce paysage forestier va inévitablement être confronté à des modifications majeures qui peuvent menacer directement son intégrité. Le PPFNC sera mis en œuvre pour accompagner le développement socio-économique et l'aménagement de ce territoire, en intégrant les nécessités de protection et de bonne gestion de son exceptionnelle biodiversité.



© Thomas-Britvec



© S. Assaïgnons

2

OBJECTIFS & ACTIVITÉS

Le projet PFNC doit mettre à disposition des gestionnaires et usagers des outils d'aide à la décision, en matière de conservation de la biodiversité, d'aménagement forestier durable et de gestion et valorisation des ressources naturelles, selon une approche intégrée de l'aménagement territorial.

Cet objectif général se décline en 4 objectifs spécifiques, chacun associé à la mise en œuvre d'une composante :

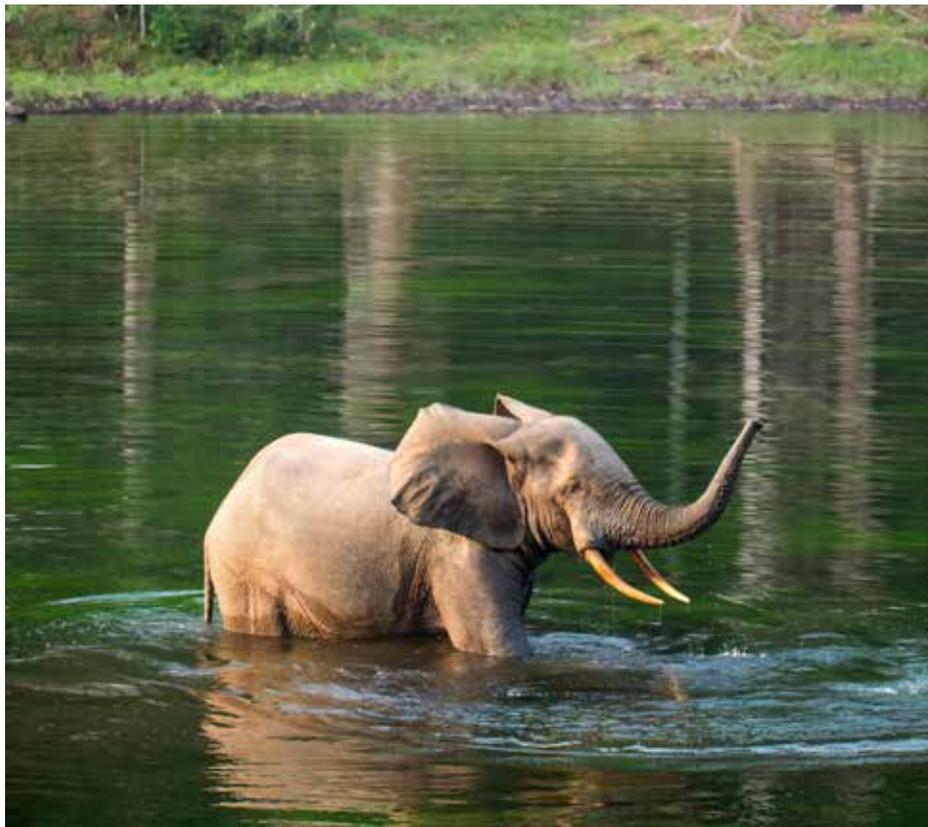
- 1 Améliorer la gestion de la biodiversité à l'échelle du massif forestier ;
- 2 Réduire les pressions anthropiques sur les écosystèmes forestiers en favorisant le développement d'activités agricoles et piscicoles ;
- 3 Poursuivre la dynamique de gestion durable des forêts dans les concessions forestières ;
- 4 Appuyer une approche territoriale intégrée de l'aménagement du territoire dans le nord Congo.

COMPOSANTE I

AMÉLIORER LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DU MASSIF FORESTIER

Le bloc forestier Nord-Congo se caractérise par une remarquable biodiversité, avec les densités les plus élevées d'éléphants, de gorilles et de chimpanzés de toute l'Afrique Centrale. Il est un paysage clé pour la conservation de ces grands mammifères à l'échelle sous régionale. La zone d'intervention du PPFNC couvre 6 aires protégées qui totalisent environ 20% de la superficie du PPFNC et bénéficient toutes de l'appui de partenaires techniques et financiers internationaux. La valeur patrimoniale et biologique de ce paysage justifie la mobilisation de moyens supplémentaires pour protéger sa biodiversité. Les activités programmées prévoient :

1. Le renforcement de l'efficacité de la lutte anti-braconnage ;
2. Le maintien de la connectivité écologique entre les aires protégées par la mise en place de corridors écologiques ;
3. La promotion de bonnes pratiques et de mécanismes de conservation de la biodiversité parmi les industries extractives (foresterie, mine, agro-industrie) ;
4. L'utilisation systématique du suivi écologique dans les aires protégées pour une bonne gestion du site et de ses performances.



© K. deNobrega



© N.Radford



© TEREÀ

COMPOSANTE II

RÉDUIRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES SUR LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

La réduction de l'impact des activités humaines sur les zones forestières est un des piliers du PPFNC. Cette composante va mettre en place des projets pilotes en concertation avec les acteurs locaux, afin d'appuyer leur développement, tout en préservant le patrimoine naturel. Les actions retenues sont les suivantes :

1. Des projets pilotes au sein des Séries de Développement Communautaires des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) sur la base de diagnostics agraires et de l'identification des filières porteuses ;
2. Un renforcement des capacités des porteurs de projets pilotes ;
3. L'accompagnement de la structuration des filières productrices de denrées alimentaires et créatrices de revenus pour les Communautés Locales et Peuples Autochtones ;
4. Le soutien technique des opérateurs forestiers certifiés dans la mise en place de projets dans le respect de leurs obligations de développement local.



© Interholco



© TEREA

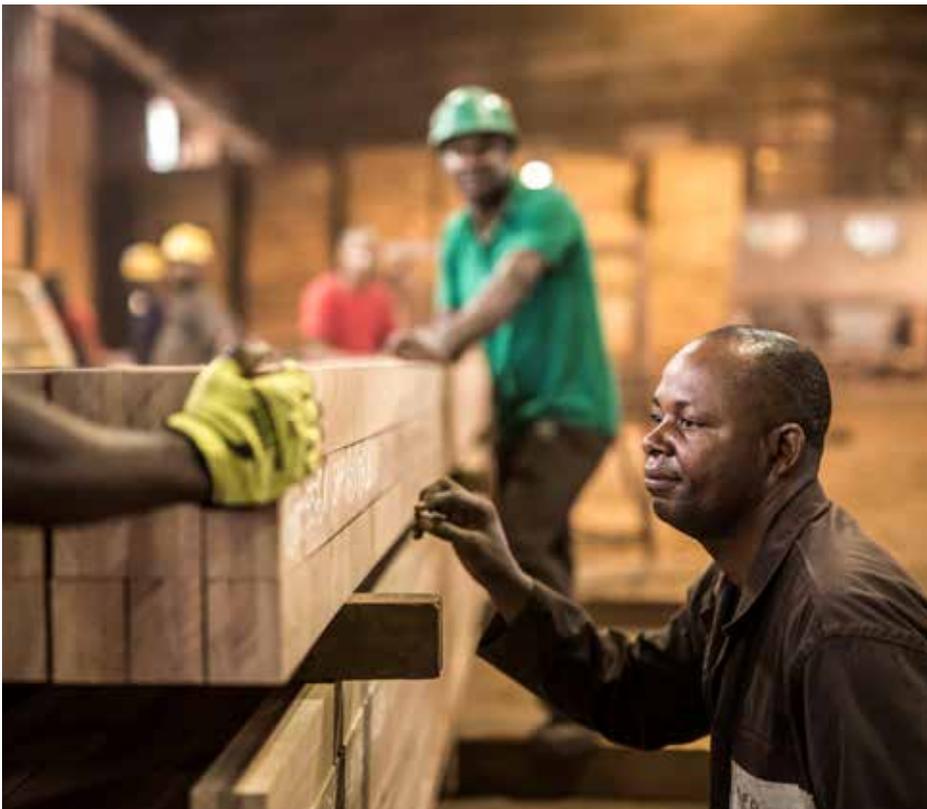
COMPOSANTE III

RENFORCER LA DYNAMIQUE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Afin de renforcer la dynamique engagée par la République du Congo depuis près d'une quinzaine d'années dans la gestion durable de ses forêts de production, le PPFNC va capitaliser les acquis des projets PAGEF/AFD et APV-FLE-GT/DFID et poursuivre les appuis au profit de l'administration forestière et du secteur privé dans la mise en œuvre de la gestion forestière durable.

Les principales actions proposées sont les suivantes :

1. Le renforcement des capacités du Centre National des Inventaires et des Aménagements Forestiers (CNIAF) dans la mise en œuvre de ses prérogatives de suivi et de contrôle des aménagements forestiers ;
2. L'accompagnement des entreprises forestières engagées dans la gestion durable, par le biais des formations et l'élaboration des outils techniques, des guides opérationnels et des outils de suivi-contrôle pour améliorer la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier ;
3. L'amélioration des connaissances scientifiques sur les dynamiques des forêts naturelles après exploitation et sous l'effet des feux.



© Interholco



© Interholco

COMPOSANTE IV

APPUYER UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LE NORD CONGO

Afin de répondre aux besoins socio-économiques du territoire et de sa population, tout en préservant les forêts et les services écosystémiques associés, une réflexion à l'échelle territoriale doit être menée dans la zone du Projet.

Les activités prévues sont les suivantes :

1. Appui au développement des plans d'action des séries de développement communautaires (SDC) et des séries de conservation (SC) dans les concessions ;
2. Mise en place et animation d'une plateforme de concertation multi-acteurs à l'échelle du territoire pour un aménagement intégré du nord Congo ;
3. Appui à l'observatoire de suivi territorial satellitaire.



© CIB-V, Istage



© CIB-V, Istage



© Interholco

3

INTERVENANTS & MODE OPÉRATOIRE



© CIB-V, Istage

Prévu pour une durée de 4 ans, de septembre 2020 à août 2024, le projet devra contribuer au renforcement des capacités des acteurs locaux (Etat, entreprises, ONG, société civile) déjà investis dans le secteur forestier, la gestion et la conservation des ressources naturelles, et désireux de faire du secteur forestier un pilier du développement durable du pays.

Des partenariats seront mis en oeuvre dans le cadre du projet avec plusieurs structures étatiques (CNIAP, DFAP, ACFAP), les sociétés forestières du nord Congo, les ONG de conservation (WCS notamment), les autres projets intervenant dans le nord Congo, en particulier les projets cacao et PFDE, et des acteurs écono-

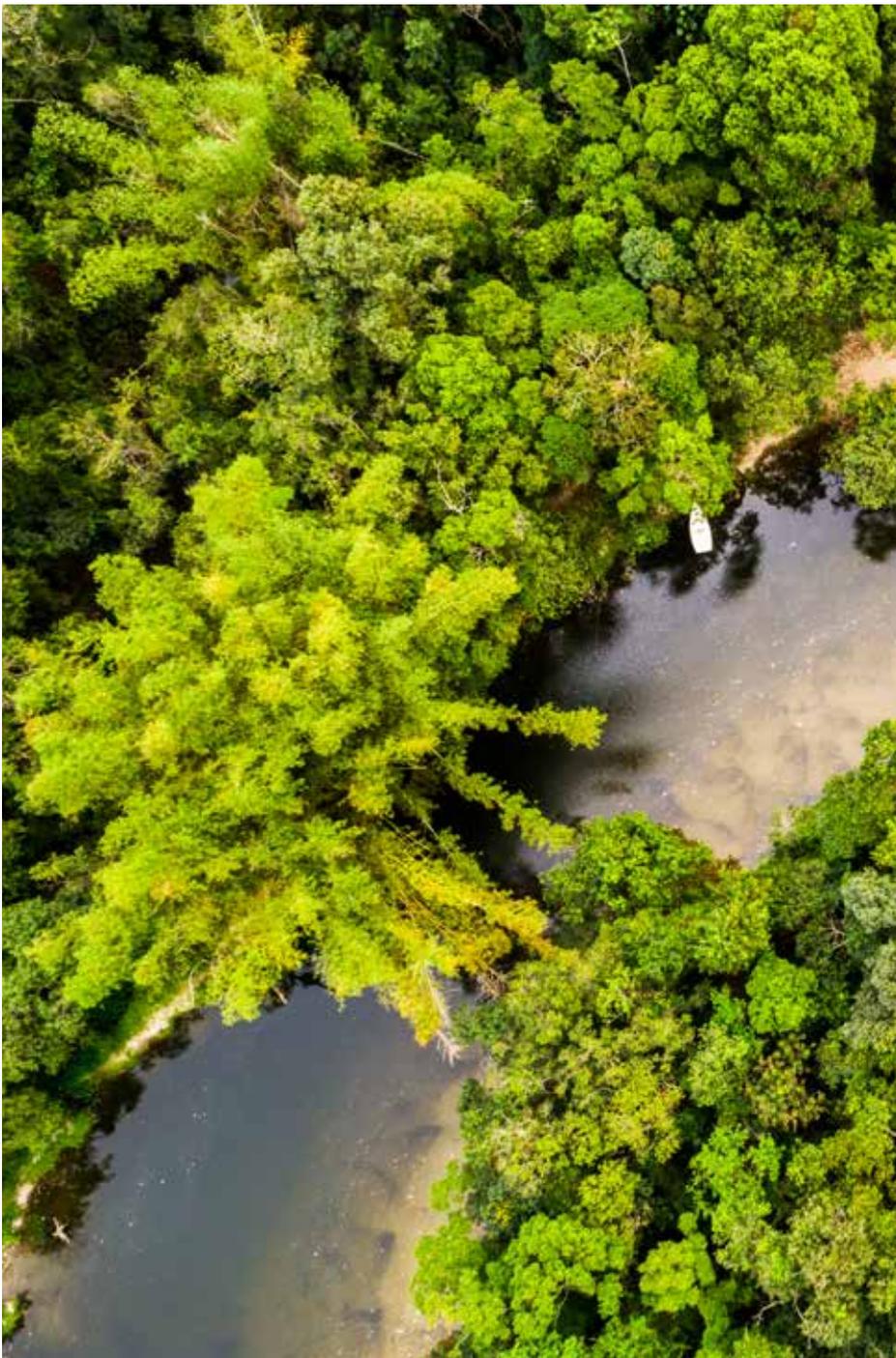
miques présents au nord Congo (miniers, agricoles).

La gouvernance du projet sera assurée par un Comité de pilotage qui se réunira semestriellement à Brazzaville.

La maîtrise d'ouvrage du projet est confiée au Ministère de l'économie forestière (MEF). Sa mise en oeuvre est assurée par une Unité de Gestion de Projet basée à Brazzaville.

Le PPFNC est appuyé par le consortium d'assistance technique TERE, AGRECO & CIRAD pour les composantes 2, 3 et 4 et la coordination.

La composante 1 - biodiversité est mise en oeuvre par WCS.



© Shutterstock

4

COÛT & SOURCE DE FINANCEMENT



© Wali Bai K. deNobrega

Le financement du projet, assuré à hauteur de 6 millions d'euros par l'Agence Française de Développement (AFD), entre dans le cadre du second contrat de désendettement et de développement (C2D) signé le 10 décembre 2014 entre la République du Congo et la République Française. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) contribue

au financement de la Composante 1 – biodiversité, pour un montant de 1,5 million d'euros, en collaboration avec l'ONG Wildlife Conservation Society (WCS).

Le projet bénéficie de la contribution financière de l'Etat congolais, et des entreprises forestières CIB et IFO.





Consortium TERE A AGRECO CIRAD,
Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage pour
les composantes 2, 3 et 4, et la coordination du projet



Chef de file du
Consortium



Partenaire
technique



Partenaire
technique



WCS, Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage
pour la composante 1 biodiversité.